

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 39 Activités d'Intégration Professionnelle 3			
Code	SOAS3B29AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	22 C	Volume horaire	420 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Isabelle TAILDON (isabelle.taildon@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Claire BERNIS (claire.bernis@helha.be) Xavier BRIKE (xavier.brike@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)		
Coefficient de pondération	220		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à parfaire des capacités déjà acquises dans les unités d'enseignement AIP des bloc 1 et bloc 2.

Au regard des compétences préalablement acquises, il s'agit d'expérimenter et de concevoir le processus d'intervention dans sa globalité. Elle offre à l'étudiant la possibilité d'exploiter une diversité d'outils méthodologiques. Elle l'amène à donner du sens à ses interventions de manière à se positionner professionnellement.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
 - 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
 - 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
 - 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
 - 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
 - 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
 - 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
 - 6.6 Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
 - 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
 - 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
 - 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
 - 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Concevoir et construire une intervention en y intégrant des éléments de compréhension de la population, l'institution et le secteur.
- II. Adapter le processus d'intervention et/ou proposer des pistes alternatives au regard de la complexité des situations.
- III. Mener et évaluer un processus d'intervention dans sa globalité.
- IV. Consolider la construction de son identité professionnelle à travers la pratique du métier.
- V. Opérer des choix méthodologiques, les argumenter au regard de sa posture professionnelle et les expérimenter de manière autonome.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : SOAS2B22AS, SOAS2B23AS

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS3B29ASA AIP 3 (stage 3 et supervisions)

420 h / 22 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 220 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS3B29ASA AIP 3 (stage 3 et supervisions)

220

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 22/60 du Bloc 3.

La note de l'UE 39 « Activités d'intégration professionnelle 3 » est fixée selon des modalités spécifiques précisées dans le « règlement des stages » du département.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

L'UE 39, qui est actée comme « non remédiable » en délibération, n'est organisée qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs d'une même année académique. Elle ne pourra donc en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle évaluation durant la même année académique. Elle fera l'objet d'office d'un report de note, même si celle-ci est inférieure à 50%, pour la délibération suivante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP 3 (stage 3 et supervisions)			
Code	11_SOAS3B29ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	22 C	Volume horaire	420 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Claire BERNIS (claire.bernis@helha.be) Xavier BRIKE (xavier.brike@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)		
Coefficient de pondération		220	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les AIP (Activités d'Intégration Professionnelle) recouvrent toutes les activités liées à la formation pratique de l'étudiant-e à savoir le stage, les temps de rencontres et les supervisions individuelles avec le Maître de Formation Pratique (MFP).

A ce titre :

- La recherche de stage s'inscrit dans un processus dans lequel l'étudiant-e se met en recherche d'un stage qui corresponde au mieux à son projet de formation.
- Le stage est l'élément pivot des Activités d'Intégration Professionnelle.
- La supervision individuelle est un lieu et un moyen de recul critique, de questionnement et de confrontation autour de la pratique professionnelle et constitue, par là même, une activité pédagogique sur mesure, adaptée aux expériences particulières vécues par l'étudiant-e.

Les objectifs du cours sont :

Six Balises viennent structurer les Activités d'Intégration Professionnelle pendant les trois années de la formation. Chaque Balise recouvre un domaine de compétence particulier qui se traduit dans la poursuite d'un objectif général. On dénombre donc 6 objectifs :

- Balise 1 : Se construire dans l'exercice du métier
- Balise 2 : Construire une relation professionnelle dans ses aspects individuels et collectifs
- Balise 3 : Intégrer la compréhension de la population aux pratiques d'intervention
- Balise 4 : Intégrer la compréhension de l'institution aux pratiques d'intervention
- Balise 5 : Inscrire la compréhension du secteur dans des politiques sociales globales
- Balise 6 : Intervenir en tant que professionnel

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

Balise 1

- Prendre en compte et mettre au travail ses forces et ses lacunes professionnelles
- Articuler les savoirs issus de la formation théorique et de la formation pratique

- S'inscrire dans une dynamique d'autoformation : questionner, chercher de l'information, diversifier ses sources, croiser les pratiques et les savoirs, etc.
- Prendre distance ET prendre position en tant que professionnel par rapport à soi-même (sa culture, ses manières de faire, sa trajectoire sociale, etc.), par rapport aux pratiques de travail social et par aux différentes conceptions concernant le travail social.

Balise 2

- Associer l'utilisateur – place et parole - (personnes, groupes, collectifs) dans la construction de la relation
- Mettre en œuvre des attitudes d'écoute, d'empathie, d'humilité pour tenter de construire une réelle relation d'alliance et de solidarité avec les usagers.
- Prendre en compte et questionner les aspects déontologiques de la relation professionnelle
- Ajuster sa position professionnelle avec les usagers et avec les collègues et les autres intervenants (individuels et collectifs.)

Balise 3

- Rechercher et comprendre les déterminants économiques, sociaux, culturels, psychologiques qui pèsent sur la population et conditionnent cette problématique.
- Découvrir et s'appuyer sur les ressources individuelles et collectives que cette population met en œuvre en dehors des interventions institutionnelles.
- Etudier les rapports sociaux dans lesquels s'inscrit la population.
- Comprendre les processus individuels et collectifs (histoire, trajectoires, exclusions, relégations...) qui ont abouti à la situation actuelle de cette population.
- Sur base des 4 acquis précédents, construire un regard global sur la situation problématique vécue par la population.

Balise 4

- Comprendre la dynamique effective de l'institution (dans ses aspects historiques, politiques, sociologiques, etc.)
- Identifier et pouvoir travailler avec les principaux acteurs internes
- Utiliser les ressources de l'institution (financières, matérielles, juridiques, etc.)
- Mettre en évidence des représentations, des conceptions qui sous-tendent et qui agissent les pratiques d'intervention et les prendre en compte
- Rechercher et se servir des points d'appui et de résistance pour l'action
- Se situer et prendre position par rapport aux pratiques d'intervention de l'institution

Balise 5

- Prendre en compte et travailler avec les principaux acteurs qui interviennent dans le secteur
- Utiliser les ressources du secteur (matérielles, financières, juridiques...)
- Mettre en évidence les pratiques des autres institutions du secteur et les confronter aux pratiques de l'institution.
- Identifier les enjeux qui agissent les pratiques d'intervention dans le secteur. en s'informant de l'actualité, des questions, des débats, des inquiétudes, des perspectives qui le traversent
- Prendre en compte l'impact de ces enjeux sur la vie dans l'institution / dans le secteur/ sur la population / sur la fonction sociale de l'institution / du secteur/
- Prendre en compte la présence des dits enjeux dans d'autres secteurs et dans les rapports sociaux globaux
- Se situer et prendre position par rapport à ces mêmes enjeux.

Balise 6

- Construire un projet de stage en lien avec son projet de formation, les attentes de l'institution de stage et de l'Institut Cardijn
- Prendre une place effective dans l'équipe de travail
- Participer à la vie de l'institution, aux activités habituelles et en expérimenter quelques-unes de manière approfondie
- Prendre des initiatives
- Proposer des alternatives
- Prendre des responsabilités
- Participer/alimenter la réflexion
- Mettre en œuvre l'ensemble du processus d'intervention et/ou s'y inscrire à un moment donné : 1. analyse de la situation sociale/ 2. élaboration de l'intervention/ 3. réalisation de l'intervention/ 4. évaluation
- Impliquer la population aux différentes étapes de l'intervention
- Utiliser différents outils du travail social et prendre en compte leur impact sur la population et le processus d'intervention
- Pouvoir négocier.
- Pouvoir gérer des situations controversées voire conflictuelles.
- Transmettre de manière rigoureuse les informations, analyses, prises de position relatives à sa pratique professionnelle

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le stage commence début octobre et se termine fin mars. Sa durée est de 60 jours répartis sur trois jours par semaine (mercredi, jeudi et vendredi). Il comporte également deux périodes intensives : l'une au mois de novembre, l'autre après la session des examens de janvier.

Le Maître de Formation Pratique consacre 14 heures de supervisions individuelles par année à chaque étudiant·e.

Démarches d'apprentissage

Le Département Cardijn offre à l'étudiant·e un cadre dans lequel s'articulent étroitement l'expérience de terrain dans un lieu de stage, la mise à distance de cette expérience et l'apport de repères méthodologiques alimentant l'expérience.

Cette articulation est assurée, dans le cadre de ce que nous appelons l'unité pédagogique, par un Maître de Formation Pratique (MFP) qui a en charge à la fois l'accompagnement des activités d'intégration professionnelle et le cours de Méthodologie du travail social et supervisions collectives.

Dispositifs d'aide à la réussite

- La supervision individuelle et la méthodologie en groupes restreints : elles offrent les meilleures garanties d'une formation adaptée aux potentialités de chacun et valorisée par la variété des situations et sujets abordés.
- L'accompagnement personnalisé du Maître de Formation Pratique : rendu possible et favorisé par le cadre de l'unité pédagogique qui confère à chaque MFP l'encadrement et le suivi d'une quinzaine d'étudiant·e·s tout au long de l'année.
- Les AIP relèvent d'un processus d'évaluation continue. A ce titre, les travaux demandés en cours d'année font l'objet d'un feed-back oral par le MFP et peuvent être améliorés.

Sources et références

-

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Le livret de présentation du stage de BLOC 3 Assistant·e social·e
- Le contrat de stage
- Le règlement des stages du Département Cardijn 2020-2021
- Le document de référence pour l'évaluation des AIP du BLOC 3

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les critères d'évaluation des Activités d'Intégration Professionnelle sont définis par les Balises AIP. Il s'agit des capacités de l'étudiant·e à satisfaire aux objectifs contenus dans les balises.

Lors du stage du BLOC 3, l'accent est mis sur l'intervention en tant que professionnel (Balise 6). Cette intervention ne peut être pertinente que si les objectifs visés dans les cinq autres Balises sont atteints. Il convient, à cet effet, d'être particulièrement attentif aux capacités transversales suivantes :

- la capacité de mettre en question les prises de position et la position occupée dans la relation avec l'utilisateur, dans l'institution, dans le secteur... et dans les interventions menées
- la capacité de recul critique
- la capacité de prise en compte du contexte social
- la capacité d'autonomie et de prise d'initiatives.

Supports d'évaluation

Par supports, il faut entendre l'ensemble des moments pédagogiques et des écrits qui se rapportent aux AIP, à savoir :

- le contrat de stage ;
- les travaux demandés par le MFP ;
- les supervisions et les éventuels écrits ou démarches que l'étudiant·e peut être amené· à produire pour la préparation des supervisions, pour en garder des traces... et la prise en compte des éléments discutés dans celles-ci ;
- l'évaluation qualitative du stage réalisée par le maître de stage ;
- l'évaluation qualitative réalisée par l'étudiant·e ;
- la rencontre entre l'étudiant·e, le maître de stage et le MFP.

Le MFP attribue une notation globale pour les Activités d'Intégration Professionnelle sur base des critères et des supports cités ci-dessus.

Pour plus d'information, **voir le document de référence pour l'évaluation des AIP du BLOC 3.**

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 220

Dispositions complémentaires

Voir règlement des stages et document pour l'évaluation des AIP

Une note d'échec dans l'UE 29 « Activités d'intégration professionnelle 3 » peut faire l'objet d'une remédiation entre deux périodes d'évaluation d'une même année académique dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux.

Par contre, une note d'échec en Activités d'intégration Professionnelle ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. L'UE 29, qui est actée comme « non remédiable » en délibération, n'est organisée qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération suivante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).